

voirs établis, les différents modes de rétribution prévenaient une autre « contradiction », réelle celle-là. Autre exemple. La prétendue « tendance laïcisante » des écoles du XII<sup>e</sup> s. contredirait le monopole scolaire de l'Église (p. 28-29). Les maîtres, hommes d'Église, regimbaient-ils donc contre l'aiguillon ecclésiastique? A prouver! Abélard, ce frondeur, est-ce la règle ou l'exception?

On ne chicanera pas J. V. sur quelques affirmations erronées ou contestables (les averroïstes latins n'ont pas professé la théorie de la double vérité, F. Van Steenberghen l'a prouvé; G. Ermini vient de démontrer que l'essor de Pérouse n'avait rien à voir avec la migration bolonaise de 1321; nous doutons fort que les étudiants pauvres aient fait l'objet de discriminations sociales à la fin du moyen âge...). Mieux vaut, pour terminer, mettre en relief les solides qualités de son livre: les perspectives qu'il offre à l'historiographie des universités, la pertinence des hypothèses, des suggestions de recherches et des propos de méthode, la précision des données, la netteté des démonstrations jointe à un sens critique averti, la prudence des conclusions, la rigueur de la composition assortie d'une langue claire et d'un style ferme. Bref, voilà un ouvrage neuf et intelligent qu'on ne pourra ignorer, même si certaines thèses et affirmations sont sujettes à caution.

Jacques PAQUET

Hansjacob BECKER. *Die Responsorien des Kartäuserbreviers*. (Münchener theologische Studien, II. Systematische Abteilung, 39). Munich, M. Hueber Verlag, 1971. In-8, 340 p.

Après la nomenclature des sources et de la littérature consultées, H. B. traite, dans une première partie, — elle comprend près de 87 pages, — de l'histoire de la Chartreuse, de ses constitutions, de sa liturgie, soit du calendrier, du bréviaire dans l'office nocturne et diurne, du chant, etc. Puis il passe enfin au responsorial, le nœud de l'ouvrage, pour établir ses origines et son développement dans la tradition cartusienne. Les critères réunis lui ont permis d'établir une reconstruction authentique des chants. Il en résulte que le responsorial chartreux fut originairement d'ordre canonial, plus tard de structure monastique.

Deux tables des répons: la première d'après l'ordre alphabétique des incipit, celle-ci accompagnée d'un copieux commentaire sur chacune des pièces. Dans la seconde, les répons sont campés à la place qu'ils occupent dans la célébration liturgique. Le volume se termine par différents *Indices* des noms de personnes, des bibliothèques et des manuscrits y conservés, enfin des citations de textes liturgiques faites au cours de l'exposé.

Un liturgiste éminent a affirmé, il n'y a pas si longtemps, que le rite cartusien était un monstre. Je ne souscrirai pas à ce propos, — sans doute un peu emphatique, — avant d'en avoir vu donner des preuves certaines. *Nemo malus...* Mais j'avoue que ce qualificatif

m'est revenu à l'esprit au moment de recenser le présent travail. Je le regrette profondément. En ces temps de grande mouvance, où des valeurs, acquises depuis des siècles, sont remises en question, j'aurais aimé saluer, sans réserve, une étude sur la tradition liturgique, demeurée presque imperturbable, d'un grand ordre religieux. D'allure un peu inattendue, celui-ci avait conjugué l'érémisme et le cénobitisme, de façon très heureuse, au *x<sup>e</sup>* s. sur les *Montes Cartusiae*. Le responsorial reçu par lui offre un intérêt majeur. Il est un témoin autorisé de l'ancienne tradition liturgique latine en Occident.

Il faut donc se féliciter de cette nouvelle publication, même si elle souffre de certaines déficiences. Le responsorial chartreux est unique en son genre. Il exclut tout emprunt étranger à la Bible. Cet ostracisme trahit une haute antiquité. Sa restructuration critique ne peut être que bienvenue.

Depuis plus d'un siècle, on s'est mis en peine pour retrouver et faire connaître les normes primitives de la prière chorale, — la *laus perennis* de l'Église, — et son devenir à travers les temps. A ce point de vue, les livres cartusiens, on ne saurait assez le répéter, présentent une valeur presque inégalée. Seuls parmi tant d'autres, ils n'ont pas subi l'emprise de l'unification romaine au *xvi<sup>e</sup>* s. Un exemple : la sélection des péricopes évangéliques affectées aux dimanches compris entre la Pentecôte et l'Avent, a subi des atteintes partout, sauf chez les chartreux.

Mais quel fouillis dans l'exposé de l'A. Irréprochable du point de vue critique, celui-ci manque de méthode et de clarté. L'objet premier de l'étude, le responsorial, est noyé dans des commentaires touffus, pleins d'érudition, sans doute, mais à propos de thèmes sinon connus, du moins étrangers au sujet proprement dit. Ils mettent à l'arrière-plan ce qui devait paraître à l'avant-scène.

En ouvrant le livre, le lecteur a l'impression de s'engager dans un dédale dont il n'entrevoit pas l'issue. Il se fourvoie dans les dossiers réunis par l'A. pour s'informer soi-même, mais qui n'ont pas d'intérêt pour lui.

Mais passons au responsorial. Pourquoi cette première liste alphabétique des chants, avec indications sur leur provenance biblique ? Un répons, son nom l'indique, est un chant de conclusion par l'assemblée à une lecture faite pendant l'office. Chez les chartreux, on l'a dit, sa teneur est empruntée exclusivement à la Bible. Dans le temporel, des séries s'inspirent des livres lus à certaines périodes bien déterminées du cycle annuel. Pour saisir le sens des chants, il faut les replacer sur le théâtre de leur exécution, soit dans l'ordre où ils sont chantés à l'office. Dans le présent travail, il faut incessamment passer d'une table à l'autre, ce qui est déplaisant pour le lecteur. Un index alphabétique placé en fin du volume eût suppléé avantageusement à la première table dressée dans l'exposé.

Au lieu de tous les préambules dont question plus haut, n'eût-il pas été préférable de pousser davantage l'étude comparative du responsorial chartreux avec celui des autres congrégations monastiques

ou canoniales qui lui sont à peu près contemporaines. Le répons *Revelabunt coeli iniquitatem Judae*, relégué chez les chartreux au samedi saint, alors qu'il paraît partout le jeudi saint, — où l'on rappelle la forfaiture du traître, — paraît insolite. Une explication était de mise.

Comme observation mineure, je ferai remarquer que, dans un exposé d'ordre liturgique, les incipit ou passages des formulaires auxquels il est fait appel, doivent être imprimés en d'autres caractères que ceux du texte même de l'ouvrage.

Les tables dressées à la fin du volume ne m'enchantent guère. Manque de systématisation. Pourquoi séparer les noms de personnes des noms de lieux ? Elles sont, du reste, incomplètes. Aucun renvoi à des noms cités dans l'introduction bibliographique. Devant la multitude des excursus, la *tabula rerum* est trop pauvre. Aux p. 147-151, on trouve des données non sans valeur sur la textualité du répons *Tenebrae factae sunt* du vendredi saint, mais il n'y a aucun rappel de ce chant dans les tables.

Toutes ces remarques, — et j'en passe, — ne m'empêchent pas de remercier l'A. de l'œuvre accomplie, en attirant l'attention sur le sponsorial chartreux. Car il constitue une source précieuse pour l'étude de l'ensemble de ces chants dans le rite latin.

Et je forme le vœu que ses dépositaires le conserveront avec amour. Il est l'œuvre des fondateurs d'une grande congrégation qui, malgré son érémitisme ou isolement personnel, a promu, de façon collégiale, la prière de louange au sein de l'Église.

Pl. LEFÈVRE

J.-P. TRABUT-CUSSAC. *L'administration anglaise en Gascogne sous Henry III et Édouard I<sup>er</sup> de 1254 à 1307*. (Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des Chartres, XX). Paris-Genève, Droz, 1972. In-8, xli-445 p.

J.-P. T.-C. avait entrepris de transformer, sur ce sujet, sa thèse de l'École des Chartres de Paris en thèse de doctorat. La mort le surprit avant qu'il ait pu achever une œuvre dont les deux premières parties : synthèse historique (le duché d'Aquitaine de 1254 à 1307) et tableau des institutions du duc-roi (l'administration anglaise en Aquitaine), sont seules données au public par E. Perroy et P. Chaplais.

Si, et on peut le déplorer, la bibliographie manque, le livre comporte heureusement un index général et deux appendices essentiels : la « Liste des baillies, connétablies et prévôtés » et la « Liste des officiers de la Gascogne anglaise » pour la période traitée.

Il est impossible de rendre compte de l'extraordinaire densité de l'ouvrage, qui a emprunté aux archives du Public Record Office de Londres, surtout, une masse énorme de faits. Qu'il suffise de dire que l'A. précise ou corrige souvent des dates jusque là mal lues, et